

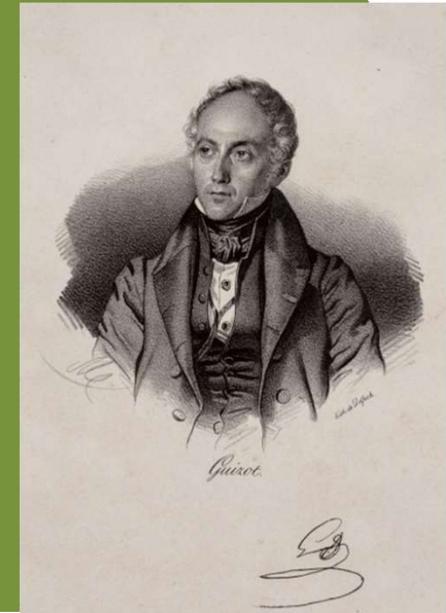
L'Etat, garant de l'intérêt public

“Partout l'on voyait des restes d'églises ou de monastères qu'on achevait de démolir” (Chateaubriand, Le génie du christianisme, 1802)

·l'histoire est au service d'un projet politique nouveau,

·où les monuments sont au cœur de l'idée de nation

Entre 1820 et 1830, pendant la Restauration, les grands historiens (Augustin Thierry, Victor Cousin, Edgard Quinet, François Guizot, Jules Michelet..) jettent les bases du métier d'historien



**François Guizot
(1787-1874)**

Les débuts d'une politique publique de protection des monuments

1810 : Circulaire du comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, destinée aux préfets pour dresser la liste des monuments de chaque département et d'en définir l'intérêt (rédigée par Alexandre de Laborde)

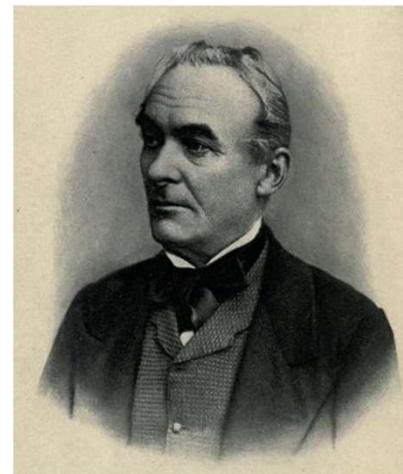
1818: premier inventaire des monuments, suivi en 1819 de la création d'un fonds pour la "*conservation d'anciens monuments*" (budget du ministère de l'Intérieur)

1830, création le 29 octobre , sur proposition du ministre de l'Intérieur Guizot, d'une **Inspection générale des monuments historiques**, "chargée de veiller "à la conservation des monuments historiques"

. Le premier poste est occupé par **Ludovic Vitet**, puis par **Prosper Mérimée** en 1834.



Ludovic Vitet
(1802-18973)



Prosper Mérimée
(1803-1870)

1837 Création de la Commission des monuments historiques

C'est une instance scientifique et administrative, chargée de répartir le budget de soutien aux monuments

Elle est composée de personnalités politiques et savantes: un rôle difficile pour la sauvegarde des monuments anciens.

1840, première liste de monuments d'intérêt national « à conserver » avec l'aide financière de l'Etat par la commission des monuments historiques: 1090 monuments (monuments antiques de Nîmes et Arles, Pavillon d'Anne de Beaujeu à Moulins, château de Foix, quelques éléments mobiliers (broderie de Bayeux, vitraux de Champigny –sur-Veude..=

2800 monuments en 1848, 3000 en 1849

.1862 et 1875, nouvelles listes élargies aux monuments du XVIe siècle, révisées selon le principe de Viollet-Le Duc, par type (mégolithique, antique, médiéval, Renaissance et temps modernes, plus monuments arabes (colonies)

.Restreinte à 1883 pour la liste de 1875

.En 1914, 1100 églises sont ajoutées à la liste des 4454 édifices déjà classés

CHARENTE.

ARRONDISSEMENT D'ANGOULÊME.

Cathédrale d'Angoulême.
 Château d'Angoulême.
 Chapelle de Saint-Gelais, à Angoulême. 1.000
 Abbaye de la Couronne, PP.
 Église Saint-Michel d'Entraigues. 13.728
 Château de Larockefoucauld, PP.
 Église de Charmaut.
 Église de Rouillet.
 Église de Plassac.
 Église de Torsac.
 Église de Montbron. 7.000
 Église de Mouthiers. 10.000

Château de Chablis.

ARRONDISSEMENT DE BARBEZIEUX.

Château de Chablis.
 Château de Barbezieux.
 Église d'Aubeterre. 2.000
 Église de Montmoreau. 50.698
 Côte d'Osna, près de Brossac.
 Église de Riou-Martin. 8.500

ARRONDISSEMENT DE COGNAC.

Église de Châteauneuf. 26.235.
 Église de Gensac. 28.000
 Dolmens à Saint-Fost.

ARRONDISSEMENT DE CONFOLENS.

Église Saint-Barthélemy, à Confolens.
 Menhir, à Essé.
 Église de Lesterps. 30.000

CHARENTE-INFÉRIEURE.

ARRONDISSEMENT DE LA ROCHELLE.

Église d'Espandès. 110

ARRONDISSEMENT DE MARENNES.

Église de Marennes. 3.840
 Église d'Échillais. 695
 Église de Moëze. 1600
 Église Saint-Denis d'Oléron.

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT.

Église de Surgères.

ARRONDISSEMENT DE SAINTES.

Église Saint-Eutrope, à Saintes. 13.989
 Église Saint-Pierre, à Saintes.
 Église Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes.
 Amphithéâtre de Saintes.
 Arc romain, à Saintes. 86.865
 Aqueduc du Douhe. 4.000
 Église de Saint-Genmes.
 Église de Saint-Réa.
 La Pirelonge, près de Saint-Romain-de-Benet.
 Église de Thézac.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-JEAN-D'ANGELY.

Église Saint-Pierre, à Aulnay. 18.000
 Église de Fénieux. 1.633
 Croix, à Fénieux.
 Pyramide d'Ébéon.
 Château de Taillebourg.

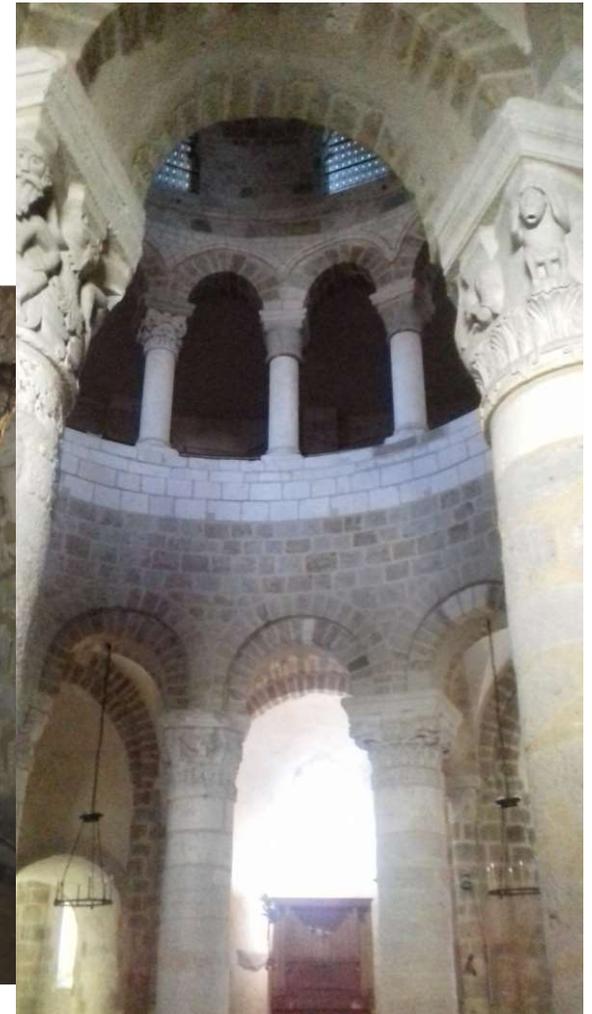
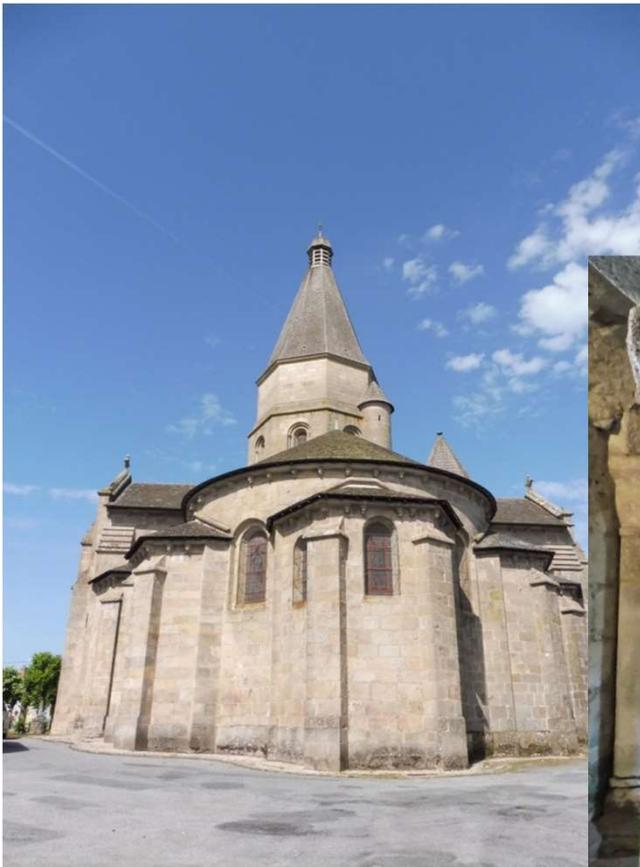
CHER.

ARRONDISSEMENT DE BOURGES.

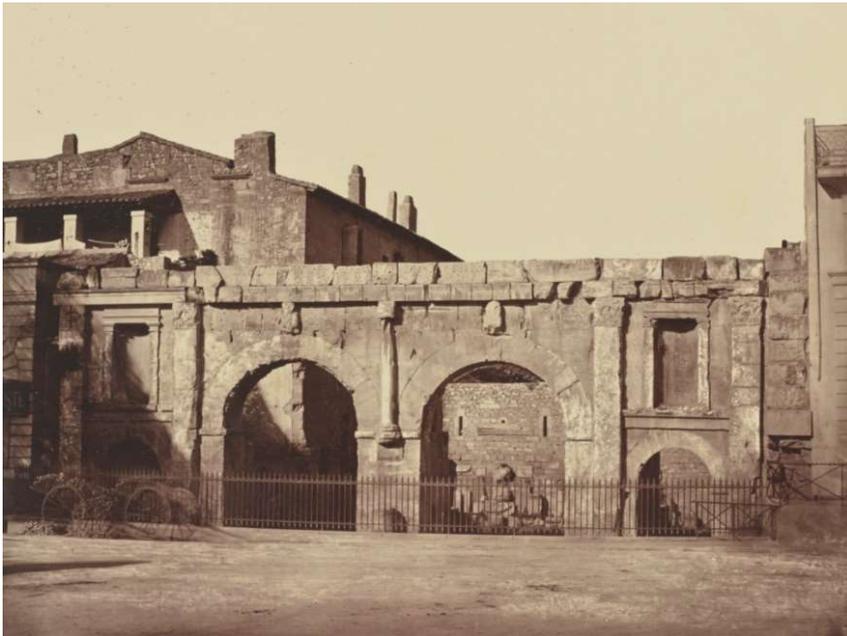
Cathédrale de Bourges.
 Église de Saint-Bonnet (vitraux), à Bourges.
 Porte de Saint-Ours, à la préfecture, à Bourges.
 Hôtel d'Allemagne - cu maison des Sœurs Bleues, à Bourges.

Dès 1840, sont présents sur la liste **des édifices médiévaux** aujourd'hui méconnus:

L'exemple de **Neuvy-Saint-Sépulchre** (Indre)



Des monuments antiques, des objets d'art du Moyen-âge



Porte d'Auguste à Nîmes, classée en 1840



Broderie dite « de la reine Mathilde »,
XIIe siècle, Bayeux

Quels moyens pour la Commission des monuments historiques pour la protection du patrimoine, avant la rédaction d'une véritable loi?

Des circulaires adressées aux préfets, sans grand effets sur les pouvoirs locaux!

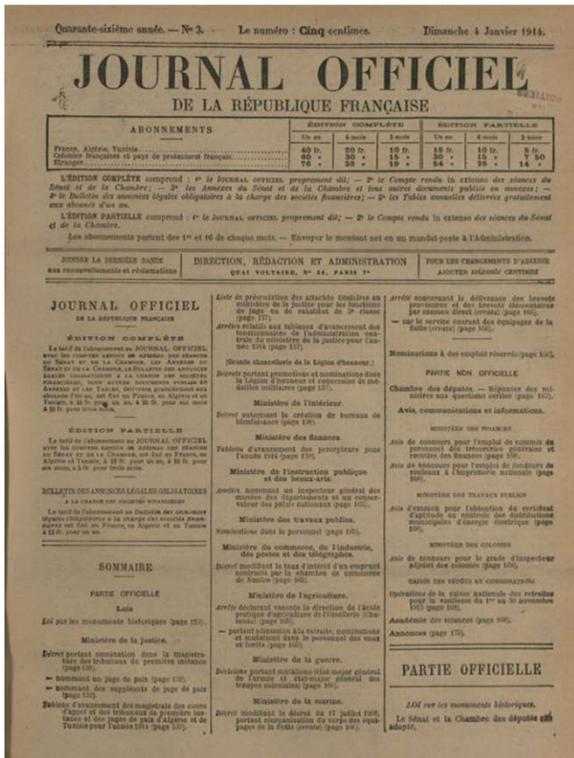
Autorisations de travaux, surveillance des fouilles archéologiques par un représentant de l'Etat: une atteinte à la propriété privée inacceptable!

Des rappels aux règles :

- l'aide financière accordée. l'engagement de l'Etat lié au « un encouragement au zèle des départements et des communes »! (1837)
- les travaux de restauration complexes avec études seront confiés à un architecte extérieur (1841)
- Une loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, 12 mai 1840: rarement appliquée, sans efficacité dans le domaine de la protection du patrimoine

La loi du 30 mars 1887 : prémices d'élaboration d'un droit du patrimoine

:



un immeuble classé, s'il s'agit d'une propriété publique, ne peut être détruit

institution d'un classement également pour les objets, s'ils sont propriété publique

réglementation sur les fouilles archéologiques

Les procédures de classement seront désormais fixées par arrêté ministériel

- .Constitution et renforcement de l'administration centrale**
- .des monuments historiques,**
- .au sein du sous-secrétariat d'état aux Beaux-arts**

**Les « architectes « ordinaires » dans les départements: 30 mars 1897,
un service d'entretien des monuments historiques à la charge de l'Etat
Issu du service des bâtiments civils, chargé de l'entretien des maisons royales**



**Site mégalithique et Dolmen de Carnac,
classés en 1889**



**Le Mans, maison de la reine Bérandère,
classée en 1913**



**Chef reliquaire de saint Martin,
classé en 1891**



**Tapiserie de l'Apocalypse, cathédrale
d'Angers, classée en 1875**

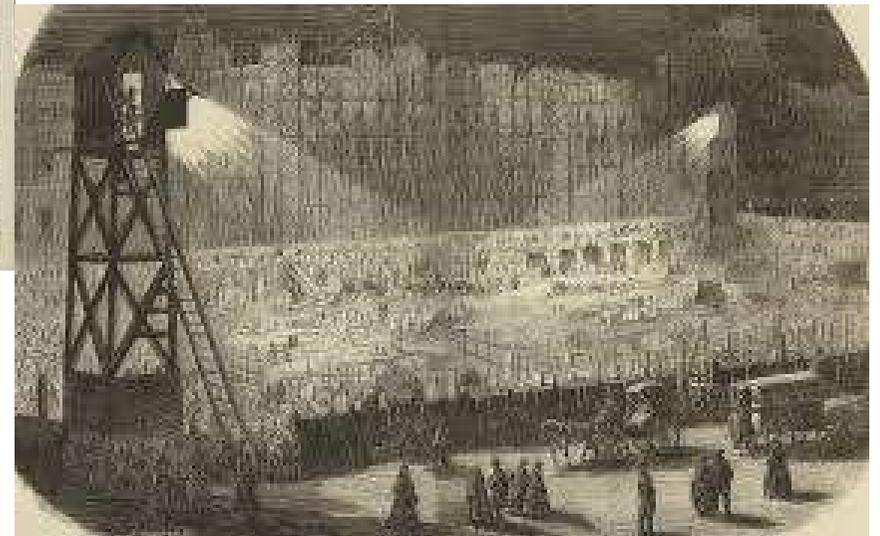
Malgré la création d'une loi sur l'expropriation pour cause d'intérêt public en 1841

Malgré le travail de la commission des MH, les procédures de classement

Les démolitions sont nombreuses dans les villes au nom du progrès, du développement, des nécessités d'améliorer l'hygiène

DISPARITIONS DES FORTIFICATIONS, CREATION D'AVENUES ET DE GRANDES RUES COMMERCANTES

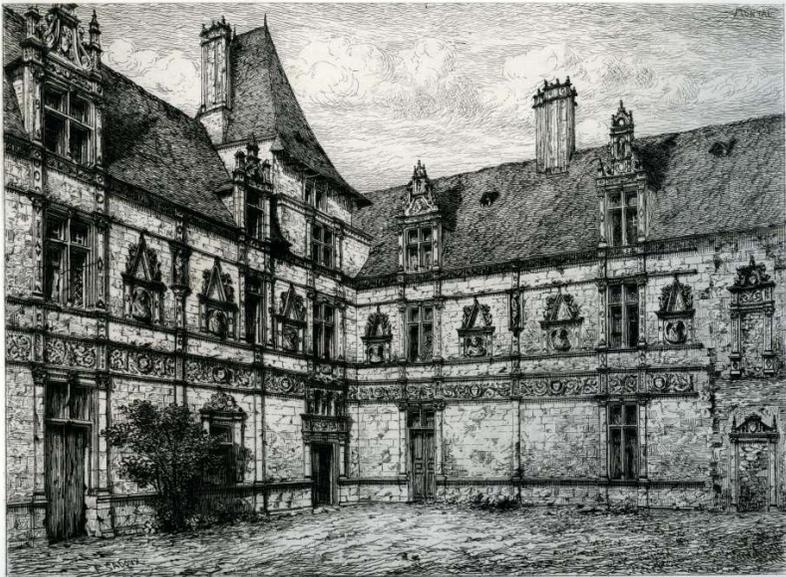
Les élus face à l'ETAT: une question toujours d'actualité!



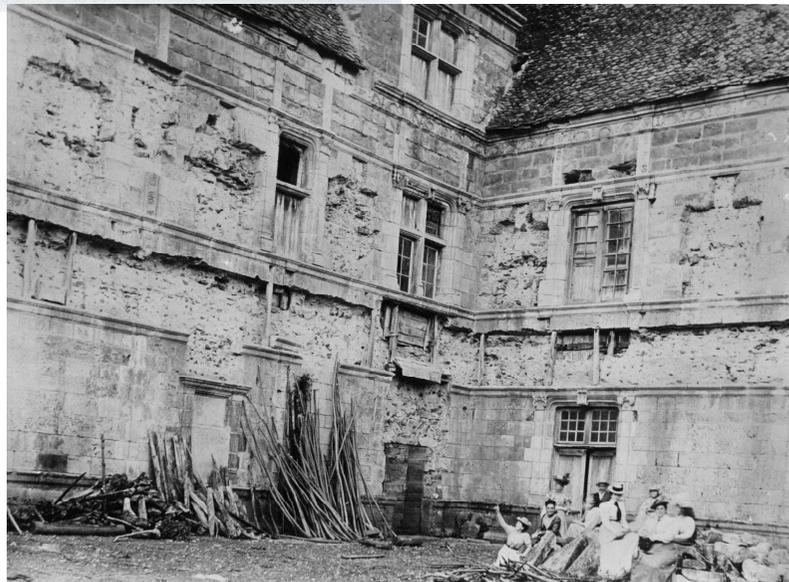
Malgré l'intérêt grandissant pour les monuments
anciens ,

le pillage continue..

L'intérêt artistique se double d'un intérêt économique..



Montal, avant 1879



Montal, entre 1879 et
1908/1913

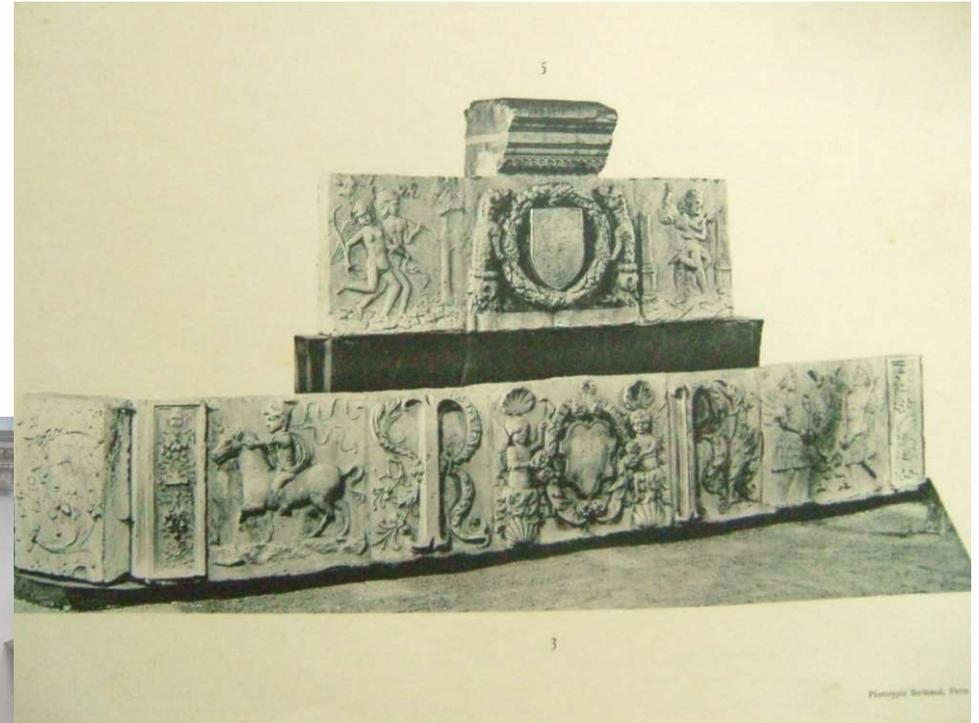
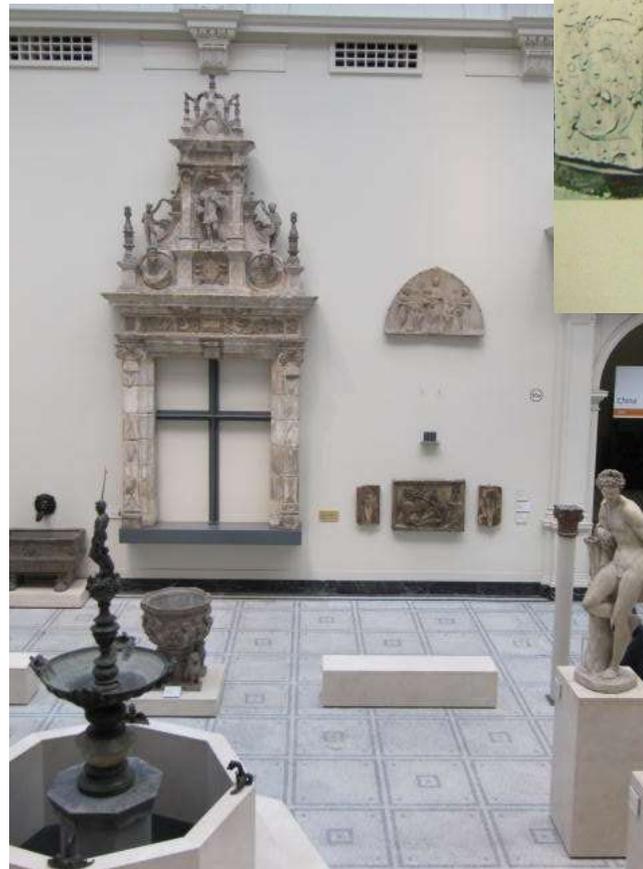
Des collectionneurs fortunés, des musées nouveaux..

L'essor des ventes patrimoniales à la fin du XIXe siècle...

Philadelphie, Musée des beaux-arts, lucarne du château de Montal



« L'elginisme »



Vente des sculptures du
château de Montal, 1881

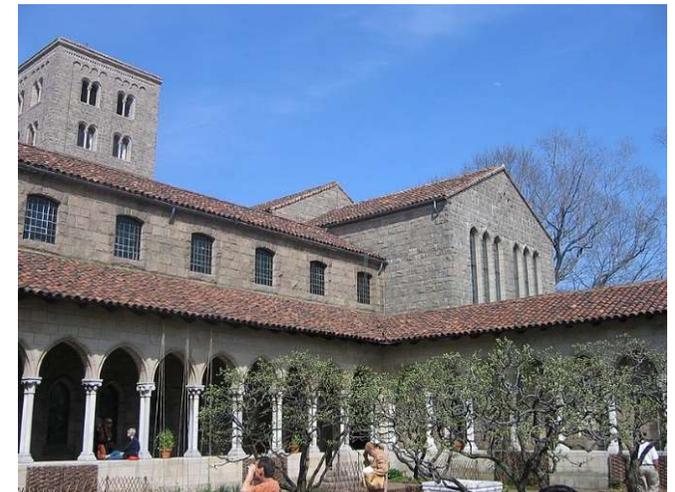
Londres, Victoria et Albert
Museum, lucarne du château
de Montal

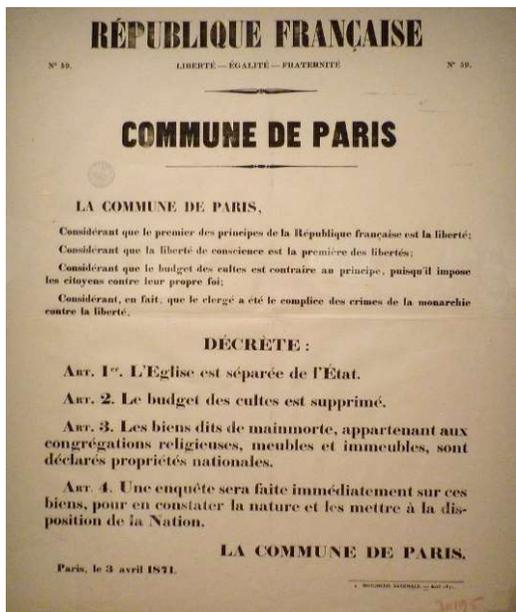
Ancienne abbaye Saint-Michel de Cuxa,
vendue comme bien national en 1792, pillée et
vendue par lots aux 3/4 entre la fin du XIXe
siècle et les années 1910

Classée MH en 1958



Entre les Pyrénées
orientales et le musée des
Cloisters à New-York, les
ailes du cloître..





1905 Loi de séparation des Eglises et de l'Etat

les édifices cultuels construits avant 1905 de même que les objets d'art (y compris liturgiques) qui s'y trouvent sont placés sous la protection de la puissance publique

Les **cathédrales deviennent propriétés de l'Etat** qui va supporter l'intégralité de leur restauration et de leur entretien

Les églises deviennent **propriétés des communes** chargées de leur entretien sans avoir la jouissance des lieux

° Le **clergé est affectataire** de ces lieux de culte

° Le corps des architectes diocésains disparaît





Sur le rapport de **Théodore Reinach**, député de Haute-Savoie, une **nouvelle loi** est présentée à la Chambre des députés **en 1913:**

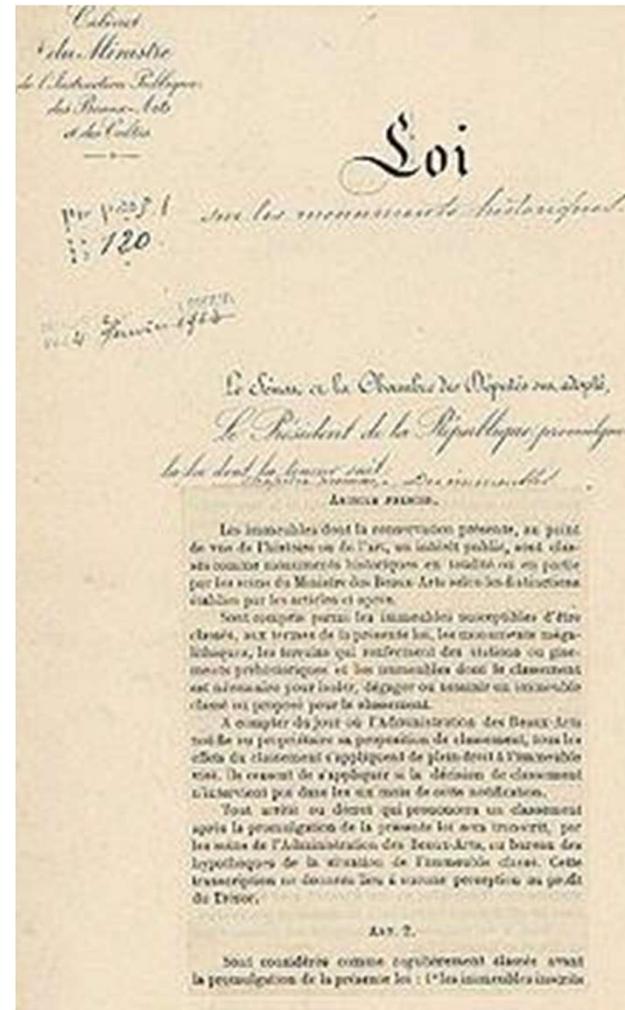
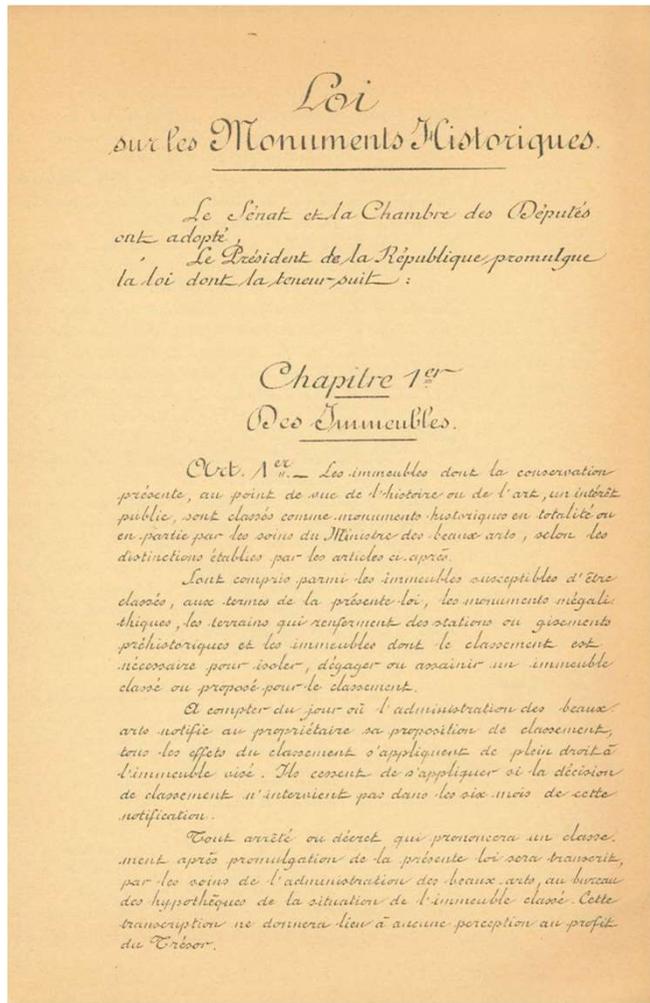
Aristide Briand, ministre de l'Intérieur et des cultes
Maurice Faure, ministre de l'Instruction publique
en assurent la défense

Signature par le président de la République Raymond Poincaré en **décembre 1913**



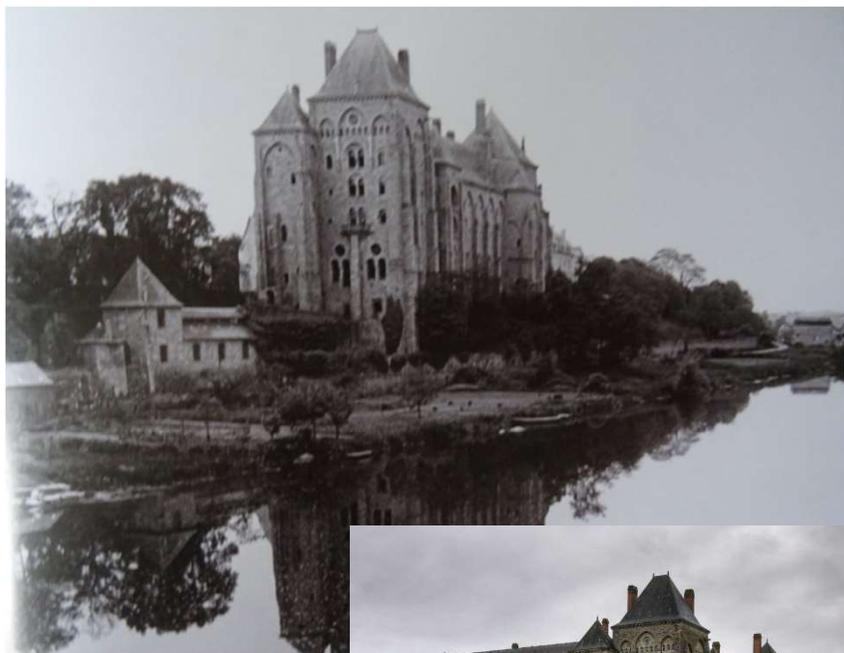
.Loi du 31 décembre 1913:

- .classement élargi aux immeubles
- .offrant un intérêt public du point de vue de l'histoire de l'art

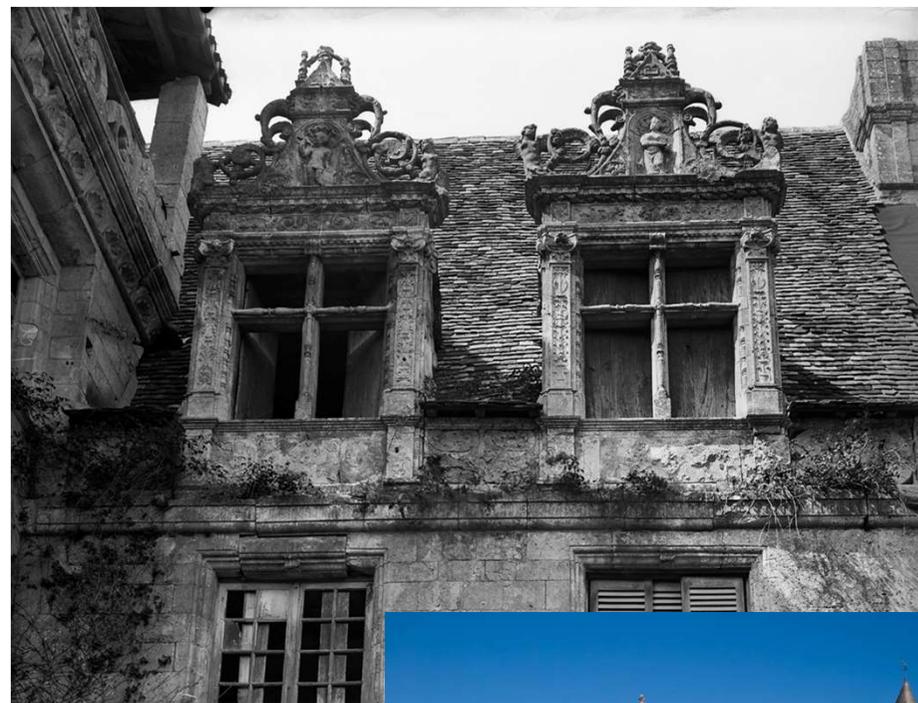


Classés, déclassés, reclassés..quelques cas particuliers

Le classement d'office, une procédure exceptionnelle



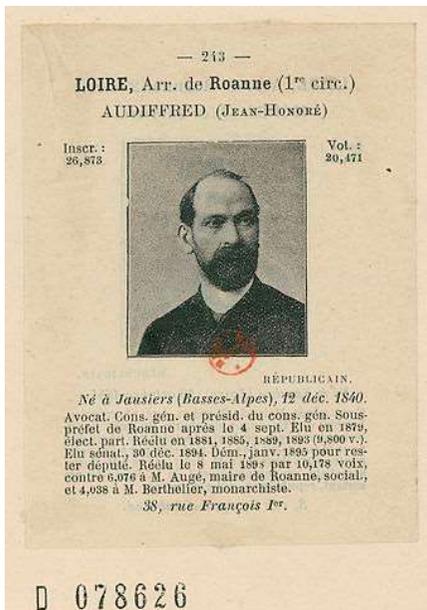
**Abbaye de Solesmes, classée en 1875,
déclassée en 1881, classée en 1914**



**Château de Puyguilhem, classé en 1878 ,
déclassé en 1881, classé en 1912**

La création d'un établissement public chargé d'acquérir immeubles et objets d'art pour le compte de l'état

Une des conséquences de la loi de 1913



Un long débat politique: trouver de quoi financer
l'acquisition et l'entretien des monuments classés

Un rapport décisif: Louis Audiffred, sénateur de la Loire

Loi du 10 juillet 1914, création de la Caisse nationale des monuments
historiques et préhistoriques, avec pour objectif de « *recueillir et
gérer des fonds destinés à être mis à disposition du ministre de
l'instruction publique et des beaux-arts en vue de la conservation ou
de l'acquisition des immeubles et meubles classés* »

La création d'un établissement public chargé d'acquérir immeubles et objets d'art pour le compte de l'état

Une des conséquences de la loi de 1913

.Loi de finances du 31 décembre 1921, articles 118 et 119: les recettes des droits d'entrée perçus dans les monuments appartenant à l'Etat sont affectées à la caisse nationale des monuments historiques

.Décret du 17 juin 1938, la Caisse nationale des monuments historiques, préhistoriques *et des sites* peut recevoir *toutes recettes fixées par la loi et notamment les droits perçus pour les visites conférences*

.Décret du 21 avril 2000, la CNMHS devient le Centre des monuments nationaux



CENTRE DES 
MONUMENTS NATIONAUX 

L'évolution de la notion de patrimoine au XX e siècle

Du monument des arts anciens (bâtiment, objet) au monument contemporain, au lieu de mémoire, au témoignage d'un savoir-faire industriel





Chalet Courchevel, classé MH 25 janvier 2012
Architecte Denys Pradelle



Immeuble Bételgeuse,
Flaine (Haute-Savoie),
architecte Marcel Breur, classé MH 29 avril
1992



Le Grand REX, Paris, inscrit à l'inventaire
supplémentaire des MH, 1981

La mémoire d'une nation,
la place de la création contemporaine,
du savoir-faire industriel

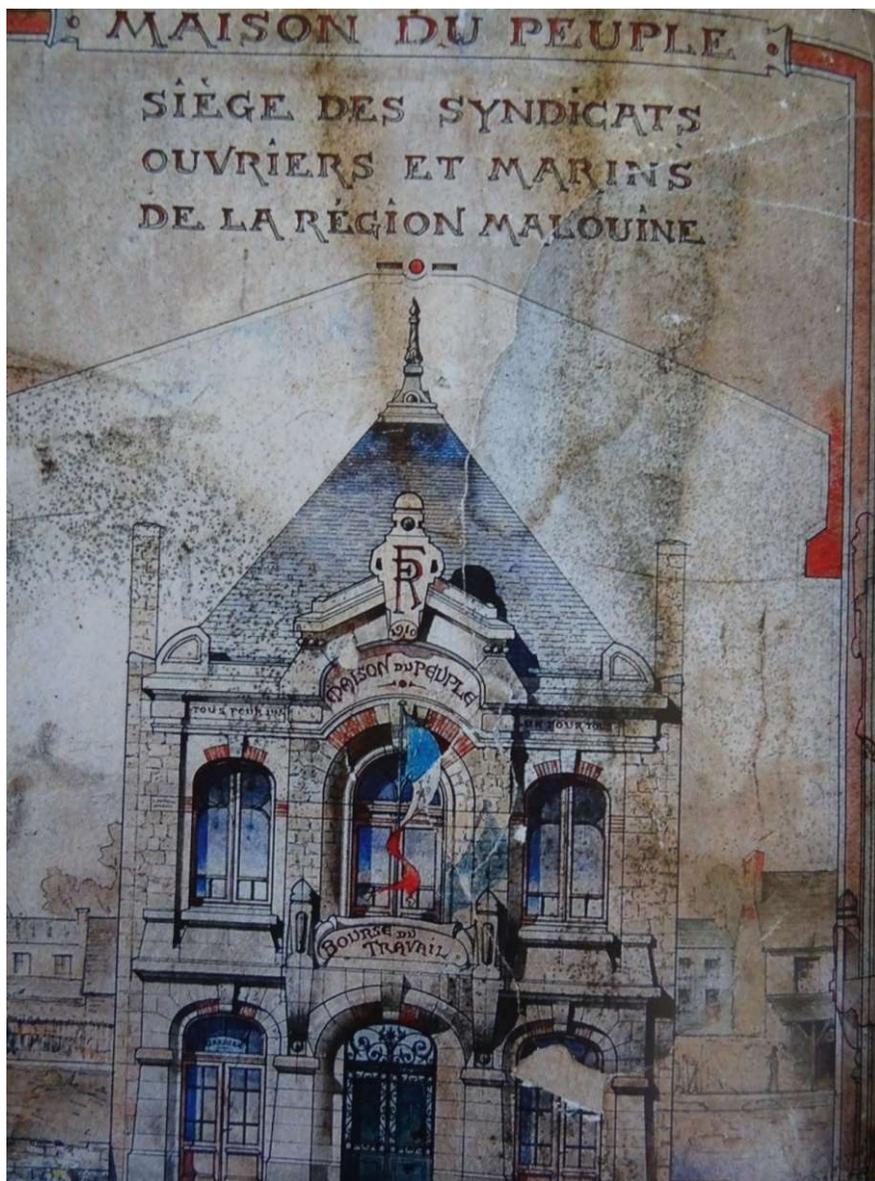


Grande blanchisserie et moulins de Pantin



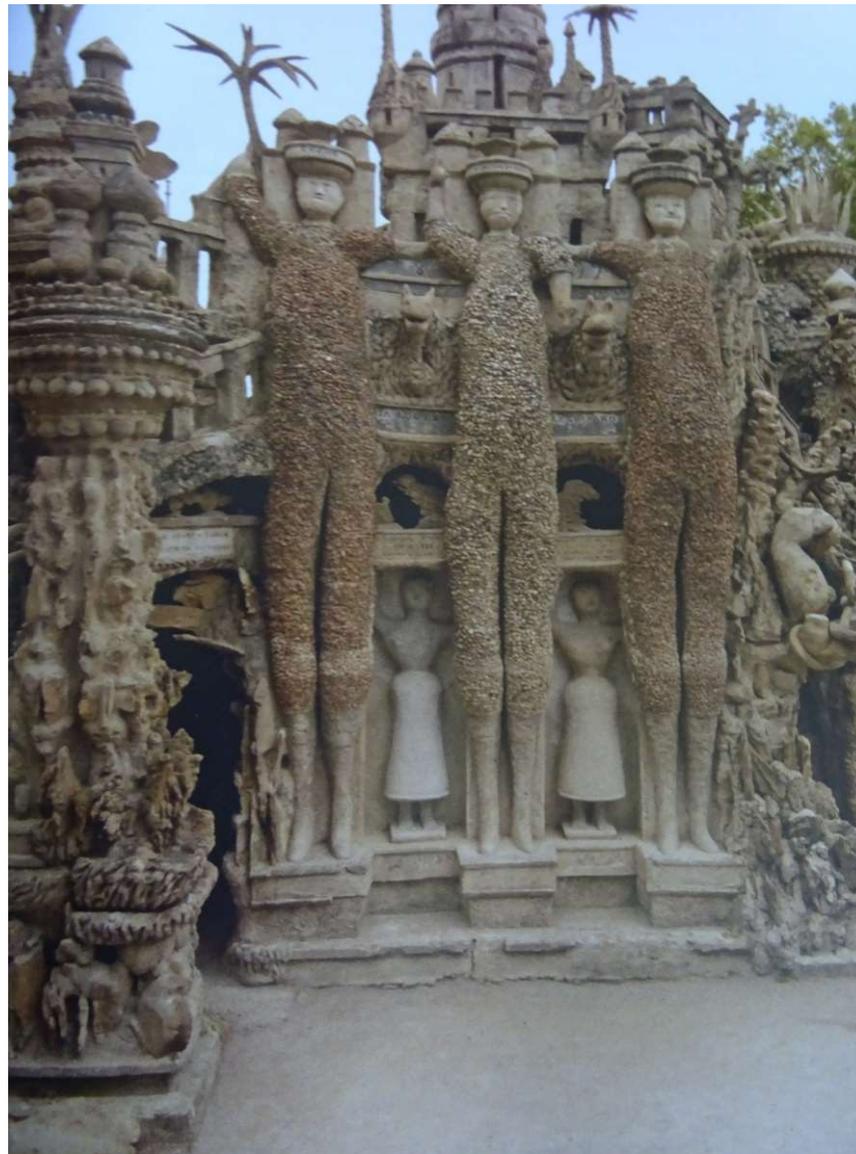
Dépôt ferroviaire de Trappes

Saint-Malo, façade de la maison du peuple, années 1930, classée MH16 novembre 2011,, façade



Palais du facteur Ferdinand Cheval (Auterives, Drôme), construit entre 1867 et 1912

classé MH 23 septembre 1969 : un exemple de confrontations divergentes au sein de la commission des MH



La procédure de classement d'office:

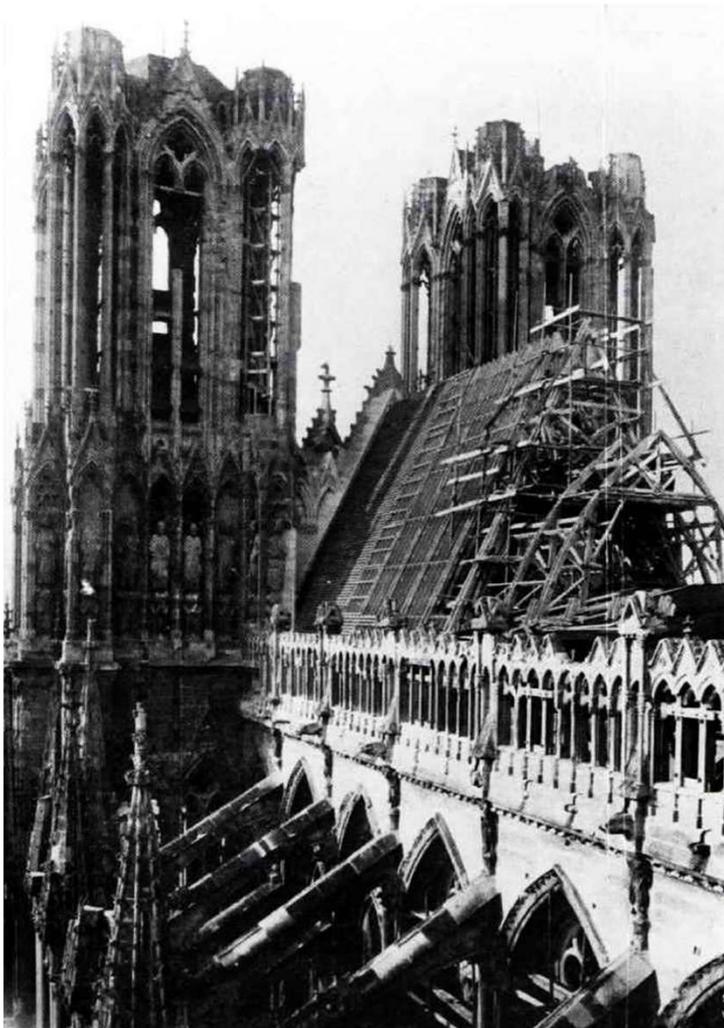
un exemple pour éviter la dispersion d'une collection: les 486 voitures des frères Schlumpf, de 1861 à 1960



Bugatti type 338, classée MH le 14 avril 1978

Ruines de guerre, reconstruire, conserver les traces?

Reconstruire, conserver le témoignage de la folie des hommes?

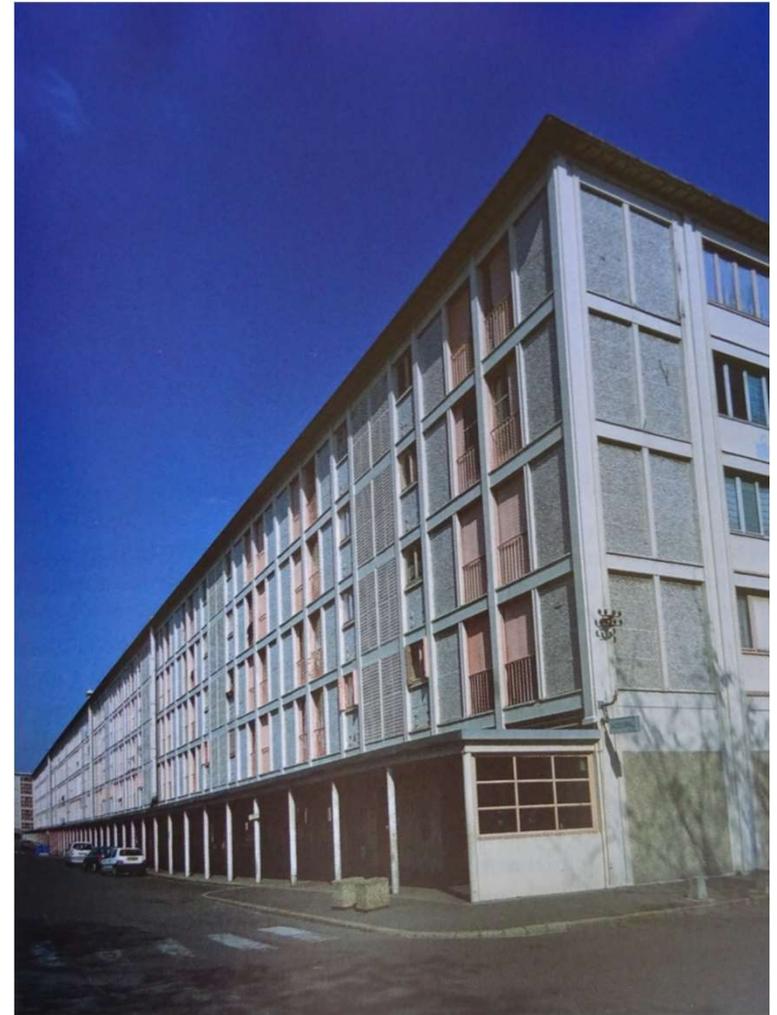


La cathédrale de Reims pendant la 1ère guerre mondiale



Les ruines d'Oradour sur Glane, 1944
Classement MH1946

Drancy, cité de la Muette,
classée MH 25 mai 2001



L'évolution de la politique patrimoniale au XXe siècle

-**Loi du 21 avril 1906**: loi protectrice des monuments naturels et des sites présentant un caractère artistique

(Les cascades de Gimel (Corrèze) ont été classées dès 1912)

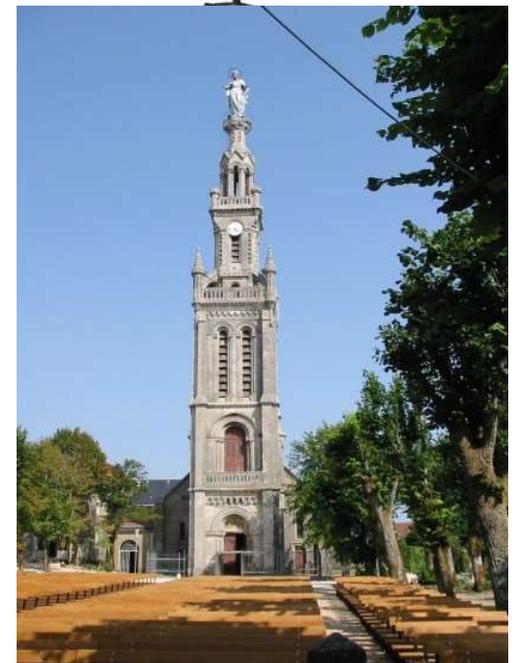
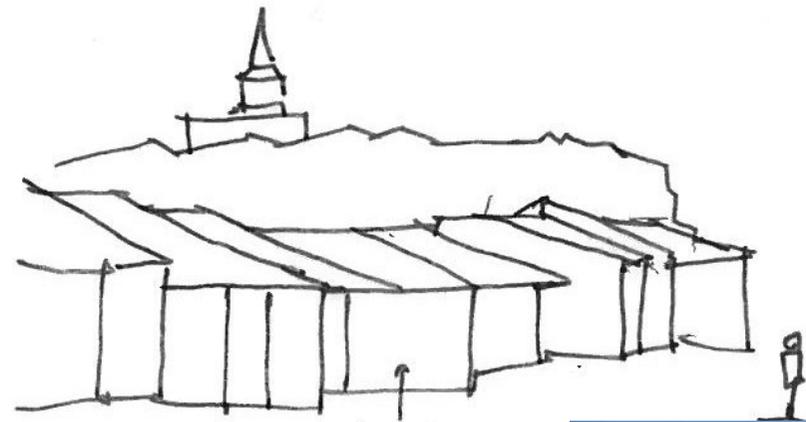
-**Loi du 23 juillet 1927**: renforcement de la loi de 1913, avec classement pour intérêt public majeur, inscription pour intérêt suffisant rendant désirable la préservation **(ISMH)***

-**Loi du 2 mai 1930**: protection des sites naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque

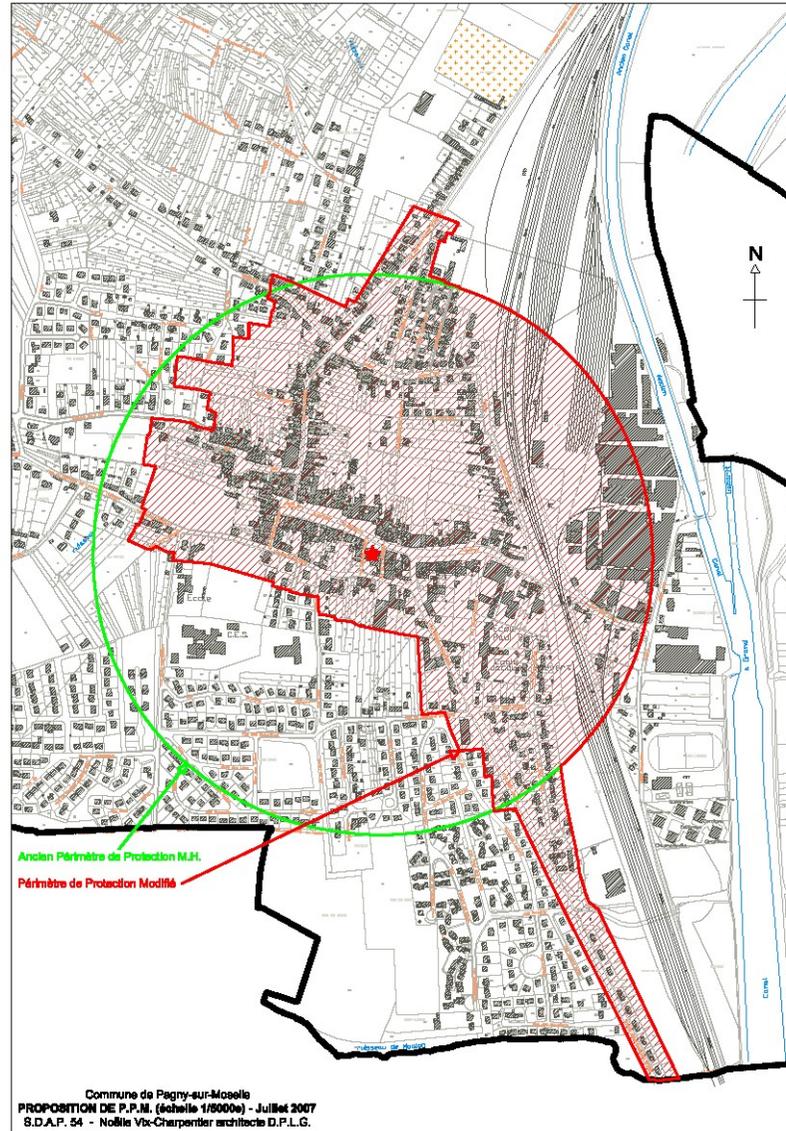
*depuis 2005: Inscription au titre des monuments historiques

Loi du 25 septembre 1941: loi Carcopino sur les fouilles archéologiques

Loi du 25 février 1941: Institution du périmètre de protection des « 500 mètres » aux abords des Monuments historiques. Le contrôle sera assuré par les architectes des bâtiments de France



Du périmètre des 500m au périmètre adapté



LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

CODE

DU
PATRIMOINE

Partie législative

LOIS ET DÉCRETS

CSC

COMMISSION SUPÉRIEURE
DE COORDINATION

2004

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Les éditions des
JOURNAUX OFFICIELS

NOUVEAUX

Code du patrimoine

Partie législative

Article L1

Le patrimoine s'entend, au sens du présent code, de l'ensemble des biens, immobiliers ou mobiliers, relevant de la propriété publique ou privée, qui présentent un intérêt historique, artistique, archéologique, esthétique, scientifique ou technique.

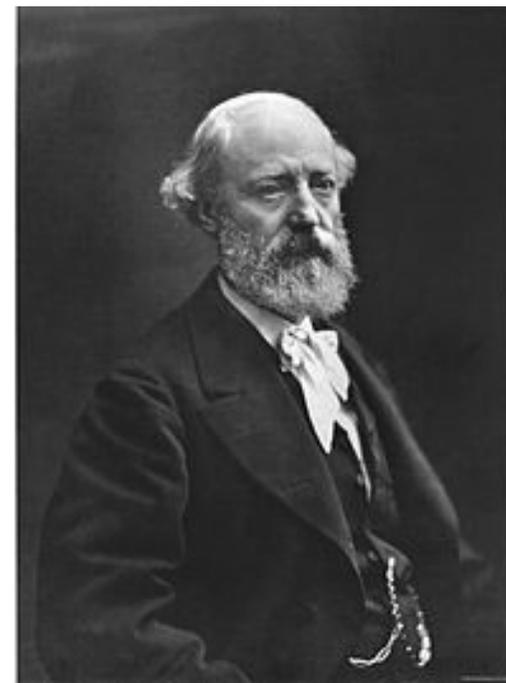
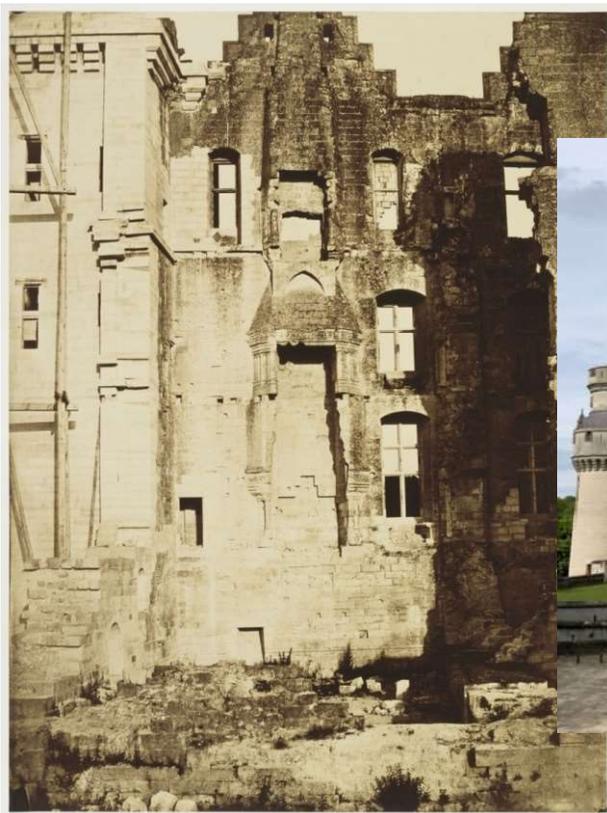
Il s'entend également des éléments du patrimoine culturel immatériel, au sens de l'article 2 de la convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, adoptée à Paris le 17 octobre 2003.

Conserver, restaurer, réparer, entretenir

De la restauration à la reconstruction, une doctrine officielle au XIXe siècle?

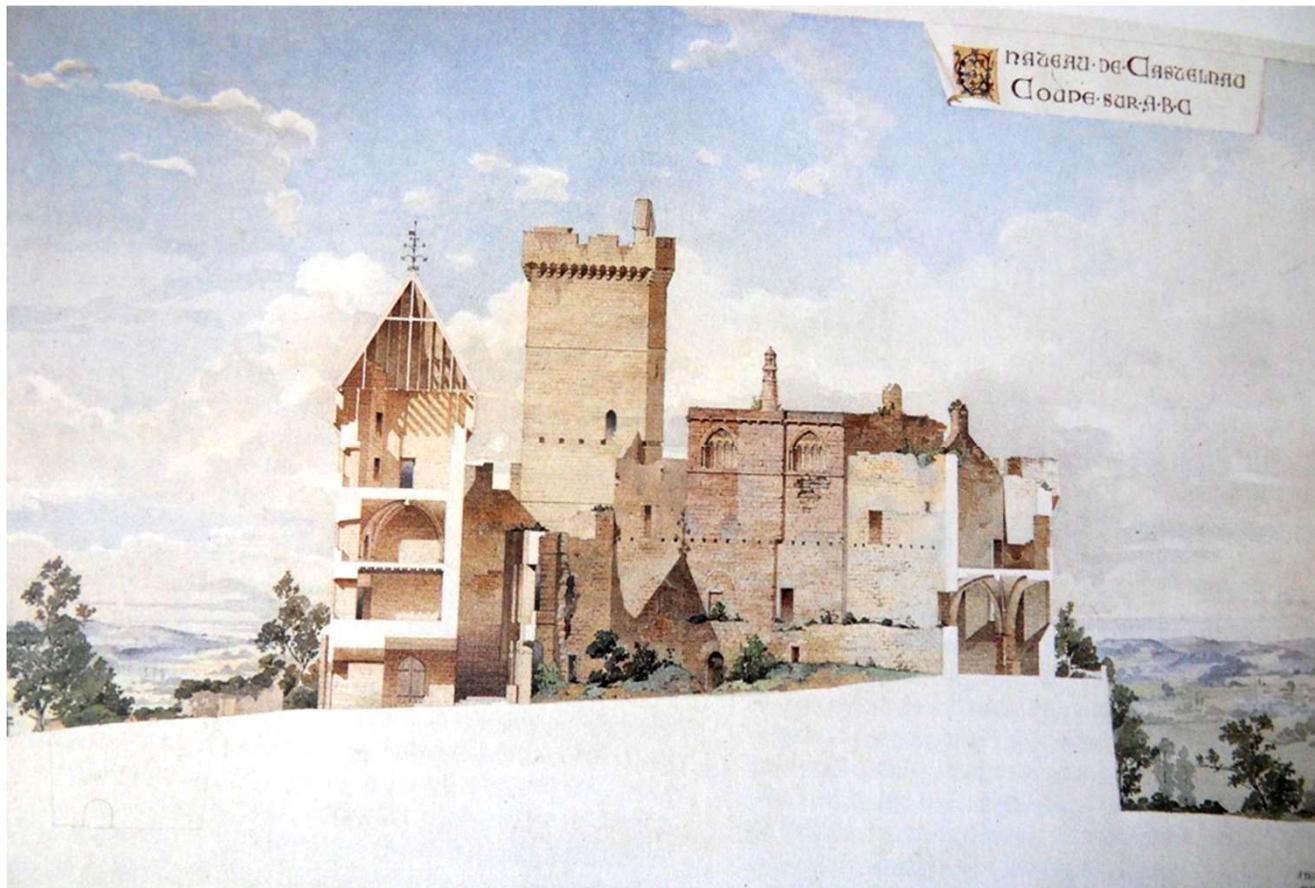
Les grandes figures de la restauration du patrimoine au XIXe siècle:

l'incontournable Viollet-Le Duc..et les autres



Creation d'un corps des architectes des monuments historiques: décret du 26 Janvier 1892

La formation des architectes à la restauration du patrimoine médiéval:
une faiblesse de l'enseignement à l'Ecole des Beaux-arts, section
architecture, marqué par le classicisme, le goût et la connaissance de
l'Antiquité



Aujourd'hui, le corps des architectes en chef des Monuments historiques (créé en 1893)

Ouverture du concours aux architectes de l'union européenne.

Fin d'un monopole des ACMH sur les travaux des immeubles classés MH hors propriétés de l'Etat. Le département du Lot a été le premier à expérimenter ce changement: une volonté politique forte pour conserver et valoriser le patrimoine local

Recours à des architectes du patrimoine par les maîtres d'ouvrages publics ou privés: spécialisation à l'Ecole de Chaillot après l'obtention du diplôme d'architecte (DPLG) .

Les architectes diocésains, devenus architectes des bâtiments de France. en 1945

- 1973, les architectes des bâtiments de France sont conservateurs des monuments appartenant à l'Etat dans leur périmètre d'intervention (départemental)

1976 Création des services départementaux de l'architecture et du patrimoine, remplaçant les agences des bâtiments de France

Aujourd'hui: les **UTAP** (Unités territoriales de l'architecture et du patrimoine).dirigées par un Architecte-urbaniste de l'Etat

L'architecte urbaniste de l'Etat et l'UTAP : fonctionnaire de l'Etat/ministère de la culture. Il est sous l'autorité du préfet de département,

L'architecte du patrimoine: architecte privé, diplômé de l'Ecole de Chaillot, peut intervenir sur des monuments historiques classés hors monuments appartenant à l'Etat

En conclusion, quelles évolutions en matière de patrimoine

Le rôle de l'Etat? Des collectivités? Des particuliers?

Des initiatives multiples

Un droit du patrimoine renforcé

Un partage des responsabilités. Et des budgets

Un contrôle des opérations qui reste sous l'autorité des services de l'Etat

Depuis la création des premières sociétés savantes au début du XIXe siècle, un intérêt majeur pour la défense du patrimoine national, bien commun



Une communication qui évolue...

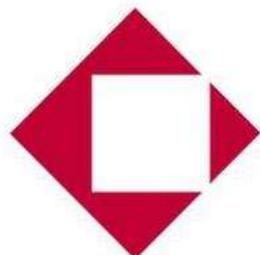
1921, création de la Société pour la sauvegarde de l'art français



Depuis 1980 Année du patrimoine en France (décision actée en Conseil des ministres en 1978, L'engagement en faveur du patrimoine est l'affaire de tous..



FONDATION



DU
PATRIMOINE

MISSION
STÉPHANE
BERN



MISSION PATRIMOINE

VENDREDI
14 SEPTEMBRE



MA
PIERRE
L'ÉDIFICE

